

Organisation hospitalière 2025: Réaffectation du site hospitalier de Viège

Esther Waeber-Kalbermatten, Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture

Victor Fournier, Chef du Service de la santé publique

Niklaus Furger, Président de Viège

Stefan Truffer, Préfet du district de Viège

Conférence de presse du 30 avril 2019

Historique

▲ 2014 – Décision du Conseil d'Etat du 10 décembre

- Regrouper toute l'activité hospitalière sur Brigue pour le Haut-Valais
 - Fermeture du site hospitalier de Viège

▲ 2016 – Décision du Conseil d'Etat du 20 janvier

- Constitution d'un groupe de travail afin de formuler des possibles réaffectations futures de l'hôpital de Viège
 - Infrastructures destinées à la prise en charge des personnes âgées et/ou handicapées, EMS, CMS, etc.
 - Locaux pour des médecins, pour des professionnels de la santé et du social, pour des activités paramédicales, etc.

Historique

2016 – Décision du Conseil d'Etat du 20 janvier

- Membres du groupe de travail

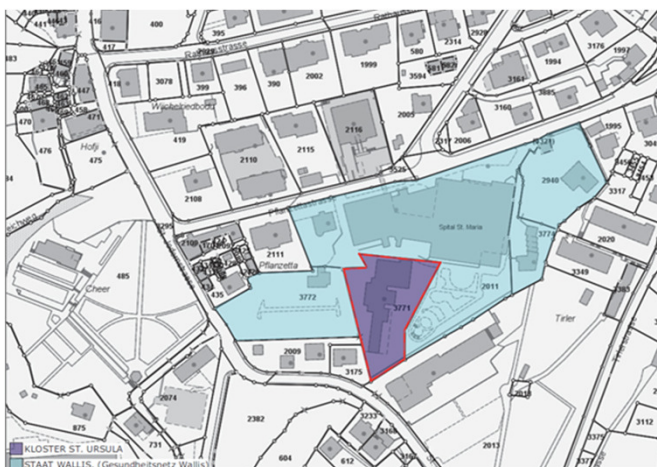
Esther Waeber-Kalbermatten	Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Victor Fournier	Chef du Service de la santé publique
Dr Christian Ambord	Médecin cantonal
Amélie Wenger-Reymond	Ingénieure du Service de la santé publique
Margot Venetz	Cheffe de l'Office de coordination des institutions sociales
Anton Ruppen <i>remplacé par Norbert Russi</i>	Service des bâtiments, monuments et archéologie
Niklaus Furger	Président Viège
Thomas Anthamatten	Secrétaire communale Viège
Stefan Truffer	Préfet Viège
Dr Reinhard Zenhäusern	Directeur médical du centre hospitalier du Haut-Valais
Kilian Ambord	Directeur des soins du centre hospitalier du Haut-Valais
Willy Loretan	Directeur des CMS du Haut-Valais
Dr. Roger Studer <i>remplacé par Dr Michael Lehner</i>	Président de la Société médicale du Haut-Valais (OWAeG)

Conférence de presse du 30 avril 2019

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Informations de base sur l'hôpital de Viège

Plan de situation de l'hôpital de Viège (en bleu: Propriété canton)



Bâtiment	Parcelle
Maison principale et maison Balfrin	2011
Parking et garage du service technique	3772
Maison des assistants	3774
Maison Z'Brun	2138

Conférence de presse du 30 avril 2019

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Informations de base sur l'hôpital de Viège

Parcelle	Superficie m ²
2011 <i>Maison principale et maison Balfrin</i>	8'322
2940 <i>Maison Z'Brun</i>	2'138
3772 <i>Parking et garage du service technique</i>	2'822
3774 <i>Maison des assistants</i>	990
Total	14'272

▲ Parcelle 3771

- **Propriété du couvent de St. Ursula**
 - Actuellement utilisé par l'HES-SO et le SZO
 - Superficie : 2'418m²



Bâtiment d'origine de 1934



Nouveau bâtiment en 1953



Agrandissement de l'aile Ouest en 1973



Agrandissement de l'aile Est en 1986

Etude de faisabilité



Bureau Vomsattel et
Wagner Architekten,
Viège



But : Réaffectation du bâtiment de l'hôpital de Viège
après le transfert des activités à l'hôpital de Brigue

Conférence de presse du 30 avril 2019

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Etude de faisabilité

▲ Réaffectation possible du bâtiment

- EMS avec cafétéria (75 lits)
- Unités d'appartements protégés pour des personnes âgées avec un handicap (deux groupes d'habitation)
- Service médico-social (CMS)
- Cabinet de groupe / centre médical
- Autres prestations (Physiothérapie, Coiffeur, Podologie, etc.)
- Autres organisations
- Crèche
- Parking et couvent St. Ursula : deux nouveaux bâtiments supplémentaires (+ parking souterrain) avec 200 places de parc (240 au maximum)

▲ Couvent St. Ursula : N'appartient pas au canton – une réaffectation possible doit être négociée par la commune

Conférence de presse du 30 avril 2019

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Etude de faisabilité

▲ Aujourd'hui



VOMSATTEL WAGNER ARCHITEKTEN ETH BSA SIA

MS Umnutzung Spital Visp

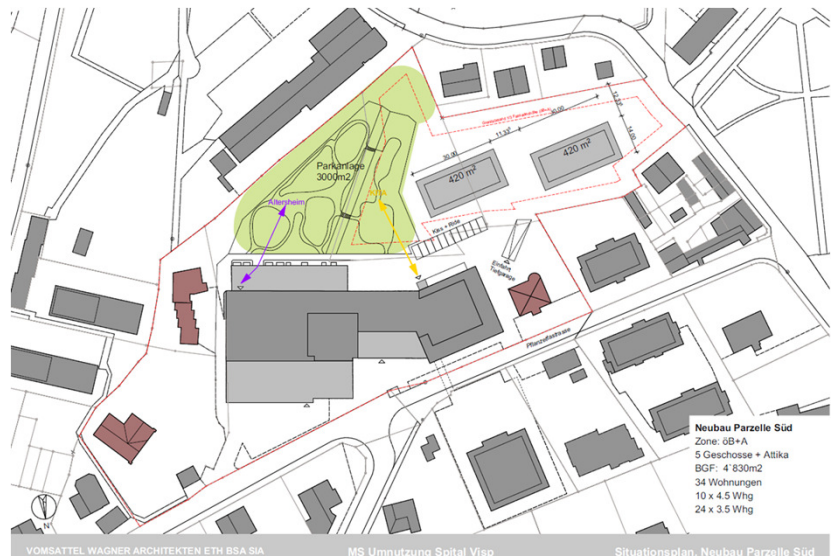
Situationsplan Bestand

Conférence de presse du 30 avril 2019

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Etude de faisabilité

▲ Demain



VOMSATTEL WAGNER ARCHITEKTEN ETH BSA SIA

MS Umnutzung Spital Visp

Situationsplan, Neubau Parzelle Süd

Neubau Parzelle Süd
Zone: 0B+A
5 Geschosse + Attika
BGF: 4 830m²
34 Wohnungen
10 x 4.5 Whg
24 x 3.5 Whg

Conférence de presse du 30 avril 2019

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Rapport d'estimation

- ▲ Rapport d'estimation établi par l'expert Moritz Albrecht du bureau Albrecht Architekten
 - Calcul du prix d'achat recommandé pour le bâtiment principal, y compris la maison Balfrin, la maison des assistants et le parking
 - Basé principalement sur la capitalisation des loyers éventuels moins les travaux de rénovation et de transformation
- ▲ Le prix de vente calculé par le canton sur la base du rapport d'estimation ne s'applique uniquement si le complexe hospitalier de Viège est vendu à la commune de Viège ou à d'autres associations régionales de communes.
 - Dans le cas d'un acheteur privé, la prix de vente du complexe hospitalier de Viège serait réévalué

Décision du Conseil d'Etat 2019

- ▲ Afin de faire avancer le projet et donner une certaine garantie à la commune de Viège, une décision de principe du Conseil d'Etat est nécessaire
 - ▲ Le dossier a été soumis à la commission régionale de planification des soins de longue durée
 - Préavis positif
 - ▲ Le Conseil d'Etat a pris sa décision le 13 mars 2019 :
 - ➔ **réserve de 75 lits de soins de longue durée dans les planifications futures des soins de longue durée**
- pour l'emplacement actuel de l'hôpital de Viège et dans le cadre de sa réaffectation future et partielle en EMS

Décision du Conseil d'Etat 2019

▲ Détermination du prix de vente : CHF 11'905'492.-

- **Partie EMS**
 - Valeur résiduelle de la dette payée par le canton pour le transfert de l'infrastructure hospitalière en 2007
- **Partie reste du bâtiment principal et autres bâtiments**
 - Selon le rapport d'estimation de l'expert Albrecht
- **Maison Z'Brun**
 - Selon les mêmes conditions de transfert qu'en 2012 et conformément aux principes de l'ordonnance du 31 janvier 2007 sur le transfert des infrastructures hospitalières

Décision du Conseil d'Etat 2019

▲ Le Grand Conseil doit d'abord approuver :

- Le prix de vente du complexe hospitalier de Viège
- La modification de l'ordonnance concernant la composition de l'Hôpital du Valais du 17.02.2016 pour la fermeture de l'hôpital de Viège

Conclusion

▲ Prochaines étapes

- Constitution d'un groupe de travail «Mise en œuvre» par la commune de Viège
- Doit notamment régler les éléments suivants :
 - Locataire - qui viendra dans le nouveau bâtiment ?
 - Organe responsable - commune de Viège seule ou avec d'autres communes
 - Personnalité juridique - société anonyme ou fondation
 - Financement / capacité financière

Merci de votre attention !